

RCS : AUBENAS  
Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00238  
Numéro SIREN : 750 875 866  
Nom ou dénomination : MGAL

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2019 sous le numéro de dépôt 5879

# MGAL

Société À Responsabilité Limitée au capital de 50 000.00 €

Siège social : 48 PLACE DU GRAND CHEMIN

07100 ROIFFIEUX

750 875 866 RCS AUBENAS

## **DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIEE UNIQUE** **EN DATE DU 2 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le deux octobre, à onze heures ,

Madame MURIEL VERT associée unique de la société MGAL, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de gérante, elle a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2019.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associée unique examine les différents points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2019,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Ratification de la rémunération allouée à la gérance.
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

### **PREMIÈRE DECISION**

L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2019 tels qu'elle les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes. Elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

### **DEUXIÈME DECISION**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2019, s'élevant à 129 478.03 €, de la manière suivante :

- Un résultat de ..... 129 478.03 €
- Une somme de ..... 129 478.03 €

CW

affectée en totalité au compte "Autres réserves".

### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

### **TROISIÈME DECISION**

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé ou dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'associée unique :

#### **BAIL COMMERCIAL**

Suivant acte sous seing privé en date du 28 février 2014, la SCI VERT dont Madame Muriel VERT est cogérante, a donné à bail commercial à la société un ensemble immobilier situé à ROIFFIEUX- 48-52 Place du Grand Chemin à usage de pharmacie.

Le bail commercial a été conclu pour une durée de NEUF ANNEES consécutives et entières à compter du 28 février 2014.

Le montant du loyer est de 1 150 euros HT .

Montant pris en charge pour l'exercice : 13 800 euros.

#### **INTERETS DE COMPTE COURANT**

Le montant des intérêts du compte courant de Madame Muriel VERT s'est élevé à 2 998.52 € pour l'exercice, calculé au taux d'intérêt déductible admis par l'administration fiscale de 1.41%, conformément à la convention de compte courant en date du 30 avril 2014.

Le solde du compte courant de Madame Muriel VERT s'élève à 196 463.47 euros au 30/04/2019.

### **QUATRIÈME DECISION**

L'associée unique décide de ratifier la rémunération allouée à la Madame Muriel VERT, gérante, au cours de l'exercice écoulé pour un montant de 50 000 euros, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs pour un montant de 2 456 euros.

Il est ici précisé que la société a pris en charge les cotisations afférentes à sa rémunération.

### **CINQUIÈME DECISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associée unique



# MGAL

Société À Responsabilité Limitée au capital de 50 000.00 €

Siège social : 48 PLACE DU GRAND CHEMIN

07100 ROIFFIEUX

750 875 866 RCS AUBENAS

## TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 2 OCTOBRE 2019

### DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2019, s'élevant à 129 478.03 €, de la manière suivante :

- Un résultat de ..... 129 478.03 €
  - Une somme de ..... 129 478.03 €
- affectée en totalité au compte "Autres réserves".

### Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**Copie certifiée conforme par la gérance.**



## POUVOIR

Je soussignée MURIEL VERT, agissant en qualité de gérante de la société MGAL,  
société à responsabilité limitée au capital de 50 000.00 €, dont le siège social est à ROIFFIEUX, 07100,  
(Ardèche) 48 PLACE DU GRAND CHEMIN,  
et immatriculée au RCS de AUBENAS sous le numéro 750875866,

Constitue par la présente pour mandataire spécial :

- le cabinet AFFEXIO 07 sis à SAINT CLAIR (07430), LES MASSAS,  
Siret : 79116681200010

A l'effet d'accomplir en mon nom toutes formalités.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à ROIFFIEUX,

Le 2 octobre 2019.

**MURIEL VERT**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Vert', written over a horizontal line.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL MGAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise : 48 PLACE DU GRAND CHEMIN 07100 ROIFFIEUX		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 7 5 0 8 7 5 8 6 6 0 0 0 1 4		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 30/04/2019			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
		Fonds commercial (1) AH	AI	1 096 360	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	1 216 768	448
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	55 348 50 898	4 450
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV	3 448	3 448
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières* BH	BI		
<b>TOTAL (II)</b> BJ		1 156 373	BK	51 666	1 104 706
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU	88 976	88 976
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	18 411	BY	18 411
		Autres créances (3) BZ	3 906	CA	3 906
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) : CD	12 584	CE	12 584
Disponibilités CF		213 096	CG	213 096	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	630	CI	630	
	<b>TOTAL (III)</b> CJ	337 605	CK	337 605	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b> CO		1 493 979	1A	51 666	1 442 312
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP	(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL MGAL		Néant <input type="checkbox"/> *			
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 50 000 .....)			DA	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )			DC			
	Réserve légale (3)			DD	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )			DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )			DG	423 906		
	Report à nouveau			DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	129 478		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	608 384		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	<b>TOTAL (II)</b>			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	495 832		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )			DV	199 573		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	69 362		
	Dettes fiscales et sociales			DY	69 159		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	833 928			
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	1 442 312			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			Ecart de réévaluation libre		1D		
			Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	438 331		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL MGAL				Exercice N		Total		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 143 740	FB		FC	1 143 740	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	31 856	FH		FI	31 856	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 175 597	FK		FL	1 175 597	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	9 655	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	23 144	
	Autres produits (1) (11)					FQ	11	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	1 208 408
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	758 924	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	2 484	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	4 270	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	66 438	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 133	
	Salaires et traitements*					FY	131 082	
	Charges sociales (10)					FZ	44 666	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	3 988
							GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)					GE	5		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	1 024 995	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	183 413	
opérations et commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	3 675	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	3 675	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 898	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	6 898	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 3 223)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	180 190	



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL MGAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2019, dont le total est de 1 442 312 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 129 478 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2018 au 30/04/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 09/07/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles, sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 815 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 1 815 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 096 360			1 096 360
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 096 360</b>			<b>1 096 360</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 217			1 217
- Installations générales, agencements aménagement divers	30 000			30 000
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 349			25 349
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	2 500		2 500	
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>59 065</b>		<b>2 500</b>	<b>56 565</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 448			3 448
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 448</b>			<b>3 448</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 158 873</b>		<b>2 500</b>	<b>1 156 373</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>				
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 500		2 500
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				
		2 500		2 500

## Immobilisations incorporelles

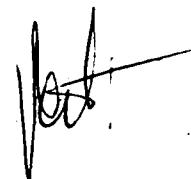
Fonds commercial

				30/04/2019
Éléments achetés				1 096 360
Éléments réévalués				
Éléments reçus en apport				
<b>Total</b>				<b>1 096 360</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	À la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	529	239		768
- Installations générales, agencements aménagements divers	22 500	3 750		26 250
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 649			24 649
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>47 678</b>	<b>3 989</b>		<b>51 667</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>47 678</b>	<b>3 989</b>		<b>51 667</b>




## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

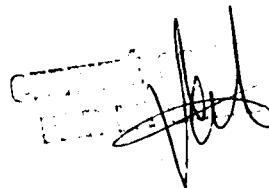
Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 22 949 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	18 412	18 412	
Autres	3 907	3 907	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	631	631	
<b>Total</b>	<b>22 949</b>	<b>22 949</b>	

Prêts accordés en cours d'exercice  
Prêts récupérés en cours d'exercice

## Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	2 390
<b>Total</b>	<b>2 390</b>




## Notes sur le bilan

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

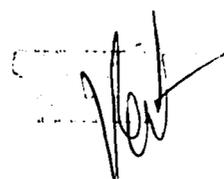
## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		20 000		20 000	
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>		<b>20 000</b>		<b>20 000</b>	

## Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	20 000
Financières	
Exceptionnelles	




## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 833 928 euros et le classement détaillé par échéances s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	495 833	100 235	395 598	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	111	111		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 363	69 363		
Dettes fiscales et sociales	69 159	69 159		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	199 463	199 463		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>833 928</b>	<b>438 332</b>	<b>395 598</b>	

(\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(\*) Emprunts remboursés sur l'exercice 100 847

(\*\*) Dont envers les associés 199 463

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 196 463 euros.

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	901
int.courus s/aut.emprunts	111
Associés - intérêts courus	2 999
Dettes provis. pr congés à payer	10 682
Charges sociales s/congés à payer	3 942
Charges sociales - charges à payer	17 895
Etat - autres charges à payer	1 572
<b>Total</b>	<b>38 103</b>

**Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	597		
<b>Total</b>	<b>597</b>		

*[Signature]*

*[Signature]*

## Autres informations

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

ANNEXE



## AFFEXIO 07

*Expertise Comptable*

**Les Massas  
07430 Saint-Clair**

**Tel : 04 75 67 55 60**

**saintclair@affexio.fr**

SARL au capital de 1 000€  
Code NAF 6920Z  
RCS Aubenas 791 166 812  
Inscrite à l'Ordre des Experts  
Comptables (Région de Lyon)

**Thierry Gossiôme  
Pierre Roux**

**Experts Comptables**



**Affexio**  
Group

*Expertise comptable*

*Commissariat aux comptes*

*Gestion sociale et paye*

*Juridique et fiscalité*

*Gestion de patrimoine*

*Recherche de financement*

*Ingénierie fiscale et sociale  
du chef d'entreprise*

*Transmission d'entreprise*

*Formation des entrepreneurs  
et des salariés*

*Optimisation de l'organisation*

*Externalisation des services  
administratifs et financiers*

**Greffe du tribunal de commerce**  
Mairie Annexe  
10 Rue Georges Couderc  
07200 AUBENAS



**Objet : Dépôt des comptes sociaux MGAL**  
**N° RCS : 750 875 866 RCS AUBENAS**  
**N/réf. : PR/BG/LB**

Saint-Clair, le 30 octobre 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous référence, les documents suivants :

- les comptes annuels et l'annexe de l'exercice clos le 30 avril 2019,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée,
- le pouvoir pour formalités.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous faire parvenir directement au cabinet AFFEXIO 07, dont l'adresse est mentionnée ci-dessus, le récépissé de dépôt d'actes correspondant.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ces dépôts sous forme d'un chèque de 45.73 euros en règlement de cette formalité.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

**Bénédicte GENSEL**  
**Service Juridique**